

Sujet : [INTERNET]

De : denis duron <denisduron05@gmail.com>

Date : 02/05/2022 07:25

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Ce choix est injustifié en égard à ses impacts environnementaux, notamment sur le paysage, aussi

bien à l'échelle intercommunale que communale. Le projet, porté par QEnergie prévoyant le défrichage de 6 hectares d'emprise cloturées + 50 m tout autour de OLD (Obligation Légales de défrichages), se fera sur le flan de la Montagne de Lure, paysage ancestrale et emblématique

recommandations du PADD qui préconise de préserver le cadre de vie et des paysages et de maîtriser le développement urbain...privant des surfaces a des animaux sauvages, nombreux dans ce coin de nature (chamois, chevreuils, sangliers, renard...), déjà impactés par la sécheresse a cause du réchauffement climatique

- Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel de la biodiversité. Le projet s'inscrit dans un espace partiellement boisé, pas compatible avec l'installation d'un parc solaire photovoltaïque.

- je trouve aberrant de supprimer des espaces agricoles ou sauvages pour produire de l'électricité, alors que les toits, tous les toits devraient suffire pour faire cela. Les toits agricoles mais aussi ceux des maisons particulières, des usines, des parkings, des immeubles. Il suffirait de démocratiser le photovoltaïque en baissant son prix, je sais que c'est possible, ensuite de rendre obligatoire son installation sur les constructions neuves.

- et une campagne pour limiter les dépenses électrique devrait être mise en œuvre.

Denis Duron

05700 Chanousse